

COMMUNE DE VILLANDRY
(Indre et Loire)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 3 en date du 15 mai 2013
Portant sur le Plan de Déplacement Urbain

Le quinze mai deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villandry, légalement convoqué le sept mai deux mille treize, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Jean-Marie MÉTAIS, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Marie MÉTAIS, Michel JEAN, Gilles LECUYER, Sophie PAIN, Jean-Philippe LANDAIS, Guy BARRAUD, Béatrice de MONTFERRIER, Jean-Marc HUARD, Maria LÉPINE, Henri CARVALLO.

ABSENTS : Jean-Pierre MASSON, excusé, pouvoir à Jean-Marie MÉTAIS, Miléna GIRARD

Nombre de conseillers	13
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

Secrétaire de séance : Maria LÉPINE

INTERCOMMUNALITE - Avis sur le Plan de Déplacement Urbain

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports en Communs de l'Agglomération Tourangelle a arrêté le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) lors de sa délibération du 11 avril 2013.

Conformément à l'article L.1214-15 du Code des Transports, un exemplaire du dossier a été transmis aux communes membres du SITCAT afin qu'elles émettent un avis sur ce projet.

Monsieur le maire rappelle que le PDU est un document opposable qui engage l'agglomération sur son programme d'actions en matière de transports pour les dix années à venir.

Ce document s'inscrit dans un ensemble de politiques et documents de planification de l'aménagement et de protection de l'environnement à différentes échelles. Il doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale, le schéma régional du climat, de l'air, de l'énergie du Centre et le Plan de protection de l'Atmosphère.

Le Conseil Municipal,

Vu les enjeux et la stratégie du PDU 2013 prévue, à savoir le plan d'action en 5 axes :

- **Axe 1 :** Donner la priorité aux modes alternatifs à la mobilité motorisée individuelle
 - Faire des modes actifs une solution au quotidien
 - Développer l'attractivité des transports en commun
 - Faciliter l'intermodalité
- **Axe 2 :** Garantir la mobilité pour tous
 - Accompagner la mobilité dans les quartiers prioritaires
 - Assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- **Axe 3 :** Construire la ville des courtes distances
 - Organiser l'urbanisation du territoire autour des transports collectifs
 - Promouvoir un urbanisme qui favorise les alternatives à la voiture
 - Rééquilibrer le partage de la voirie
- **Axe 4 :** Mieux organiser la mobilité motorisée
 - Faire du stationnement un outil de régulation des mobilités
 - Apaiser les circulations et limiter les impacts du trafic automobile
 - Organiser l'approvisionnement de l'agglomération
 - Inciter à l'usage raisonné de l'automobile
- **Axe 5 :** Partager une culture de la mobilité
 - Renforcer la coordination des acteurs de la mobilité
 - Développer des outils de sensibilisation et de communication

Après en avoir délibéré

- Emet un avis favorable au projet du PDU arrêté lors de la délibération du 11 avril 2013 du SITCAT

Affichée le : 17 mai 2013
Transmise à la Préfecture de
Tours le 17 mai 2013

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie MÉTAIS

